

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 FÉVRIER 2022

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni pour ce Conseil municipal.

Conseillers présents : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry
et Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie PLACHOT Geneviève,
POUPOT Mary

Secrétaire de séance : POUPOT Mary

Absents excusés: SEMENE Marie-Ange procuration à IMART Thierry
STURMEL Philippe procuration à ANDRÉ Christian
PIGASSE Thomas procuration à DELSOL Yannick
LASFARGUES William procuration à POUPOT Mary
Absent non excusé : COULON Florian

La séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

En liminaire, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour les heures supplémentaires effectués par les animateurs.
Le Conseil municipal approuve l'ajout de cette délibération.

Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux du lundi 13 décembre 2021 et du lundi 17 janvier 2022.

Le Conseil municipal approuve les comptes rendus des Conseils municipaux des 13 décembre 2021 et 17 janvier 2022.

Vote : 14 voix pour

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement précédant le vote du budget de l'exercice 2022

Monsieur le Maire demande que cette autorisation lui soit délivrée pour régler certaines dépenses de la section d'investissement pouvant survenir avant le vote du budget 2022.

En 2021, le montant des crédits ouverts au budget en investissement était de 618 076 €.

Les crédits afférents au remboursement de la dette étaient en 2021 de 50 791.00 €.

La limite des crédits que la mairie pourrait engager en investissement avant le vote du budget 2022 est donc de 141 821.25 € (un quart des crédits d'investissement 2021 hors remboursement de la dette).

Le Conseil municipal donne cette autorisation à Monsieur le Maire.

Vote : 14 voix pour

Personnel communal : recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il l'avait autorisée par délibération du 14/12/2020 à recruter des vacataires pour faire face au surcroît de travail dans différents domaines à certaines périodes de l'année ou lors d'absences prolongées du personnel titulaire.

Il propose de reconduire le recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2022 afin de palier le surcroît de travail dans différents domaines à certaines périodes de l'année ou lors d'absences prolongées du personnel titulaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique ou administratif territorial pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2022.

Vote : 14 voix pour

Heures supplémentaires animateurs

Monsieur le Maire propose d'étendre la possibilité de verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) aux adjoints d'animation, titulaires ou non-titulaires car le principe de récupération des heures supplémentaires n'est pas toujours applicable pour ces agents. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Vote : 14 voix pour

La séance est levée à 21 h 35

Signature

Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

